

ASSOCIATION PHŒNIX SOINS EN SANTE MENTALE

10 rue du Docteur TOCHEPORT – 24160 EXCIDEUIL

www.association-phoenix.fr

Mail : association.phoenix@ch-perigueux.fr

Tel : 05.53.45.25.25 poste 5688

Tel. : Centre de Jour Périgueux : 05 53 45 27 50

CHARTE DE L'ASSOCIATION PHŒNIX



1. BUT DE L'ASSOCIATION PHŒNIX

Phœnix est une association soignants - soignés qui participe à la promotion de la santé mentale à travers des actions d'aide à la resocialisation.

Sont membres de droit :

- le personnel du pôle de psychiatrie adulte du centre hospitalier de Périgueux
- les patients suivis par un soignant de ce pôle, sans obligation d'avoir été hospitalisés

L'association s'inscrit dans une démarche éco-citoyenne et propose des activités créatives, artistiques, culturelles, sociales, solidaires, sportives etc.

Elle favorise la place d'acteur et la prise d'initiative individuelle des membres.

La réunion mensuelle du Conseil d'Administration (CA) permet de faire le lien entre les différents ateliers.

Le premier contact avec l'association se fait à l'atelier secrétariat. La personne est accueillie par des « anciens patients » et des soignants.

2. OBJECTIF DE LA CHARTE

La présente charte définit les conditions d'accueil et de participation aux ateliers ainsi que le fonctionnement de l'association selon des valeurs communes.

3. ENGAGEMENT

Tout membre de l'association (soigné ou soignant) s'engage à participer ou animer les différents ateliers (y compris les réunions) de façon positive et régulière. Ces ateliers reposent sur la Co-construction.

Un représentant soignant et un représentant soigné de chaque atelier sont tenus de participer aux réunions mensuelles du Conseil d'Administration.

Les membres s'engagent à prévenir l'association en cas d'absence.

4. GROUPE

L'association Phoenix est un lieu qui permet d'oublier l'ennui, la morosité, la solitude grâce à un lien social.

Le but est de partager des moments conviviaux dans le non jugement.

Les décisions concernant l'association sont discutées et validées pendant le Conseil d'Administration.

5. RESPECT DE LA PERSONNE

Tout participant aux ateliers s'engage à respecter et à accepter les autres participants tels qu'ils sont, sans jugement.

Il est nécessaire de respecter les horaires et de prévenir de son absence.

Les ateliers permettent de s'exprimer et s'écouter en confiance, de partager les expériences en respectant la confidentialité et la bienveillance.

Tout conflit, désaccord, tension doivent être discutés afin d'apaiser les relations qui pourraient mettre le groupe ou soi-même en difficulté.

Si besoin, il est possible de faire une coupure avec l'association en posant des RTT (Récupération du temps Thérapeutique).

Il est demandé de couper son téléphone pendant les ateliers, sauf urgence.

6. ASPECTS FINANCIERS

L'argent de l'association est géré par l'atelier Trésorerie.

Toute question d'argent doit être discutée dans cet atelier et au Conseil d'Administration.

La circulation et manipulation de l'argent de l'association exige de la confiance entre les membres.

L'association n'est pas une banque, les prêts ne peuvent être autorisés.

7. RESPECT DE LA CHARTE

Le non respect de la charte sera discuté au sein du bureau de l'association.

8. REGLES SANITAIRES

Dans le contexte sanitaire actuel lié à la pandémie Covid-19, le port du masque est obligatoire lors des ateliers ainsi que l'utilisation du gel hydro alcoolique et autres gestes barrières en respect des mesures gouvernementales en vigueur.

La charte peut être modifiée à tout moment en fonction des événements internes ou externes à l'Association Phoenix.

Les modifications seront discutées et approuvées lors des réunions du Conseil d'Administration.

La présente charte devra être signée par tous les participants aux ateliers, soignants et soignés.

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :